

DWS Investment GmbH

DWS Global Growth

Rapport annuel 2022 / 2023



Investors for a new now

DWS Global Growth

Sommaire

Rapport annuel 2022 / 2023
pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS Global Growth

39 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses parts. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 30 septembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion des capitaux du fonds commun de placement poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds commun de placement. La société de gestion des capitaux prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS Global Growth

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

Le fonds DWS Global Growth a donné la priorité de placement aux actions d'entreprises nationales et étrangères présentant un profil de croissance supérieur à la moyenne. Les ratios de valorisation déterminés selon le rapport taux de croissance attendus/bénéfices prévus, ont joué un rôle important lors de la sélection des titres individuels. Le fonds fait la promotion de caractéristiques écologiques et sociales ou d'une combinaison de ces caractéristiques, sans pour autant appliquer explicitement une stratégie de placement ESG et/ou durable*.

Au cours de la période sous revue allant de début octobre 2022 à fin septembre 2023, le fonds a réalisé une plus-value de 13,3 % par part (classe de parts LD, en euro ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI World Growth, a pour sa part augmenté de 17,3 % sur la même période (respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

La situation sur les marchés internationaux des capitaux est restée difficile au cours de l'exercice écoulé. Les principaux risques constatés étaient notamment liés à l'inflation élevée et à la politique des banques centrales ainsi qu'aux risques géopolitiques. Suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine, les sanctions et les boycotts de livraisons ont entraîné une forte hausse des prix des denrées

DWS Global Growth

Performance des classes de parts comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LD	DE0005152441	13,3 %	22,9 %	53,7 %
Classe TFC	DE000DWS2UD5	14,0 %	25,3 %	58,8 %
Classe TFD	DE000DWS2UE3	14,0 %	25,3 %	58,7 %
MSCI World Growth		17,3 %	28,8 %	71,7 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 30 septembre 2023

alimentaires et des matières premières énergétiques. Afin d'endiguer l'inflation persistante, la Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) ont sensiblement relevé leurs taux d'intérêt pendant la période sous revue.

Le groupe des « entreprises à forte croissance », qui constitue structurellement la priorité de placement du fonds, a enregistré une nette hausse des cours au cours de l'exercice écoulé malgré ce contexte difficile. Ainsi, les entreprises technologiques, soutenues par un fort regain d'intérêt des investisseurs pour le thème de l'« intelligence artificielle », ainsi que les valeurs de consommation cycliques (ici surtout les entreprises de commerce électronique) et les entreprises de communication (notamment du secteur Internet), ont fortement progressé. En revanche, les titres de consommation défensifs et les actions du secteur de la santé n'ont pas suivi la bonne évolution générale du marché. Les fournisseurs d'énergie et les actions immobilières ont même perdu de la valeur au niveau sectoriel. D'un point de vue régional, les pays industrialisés d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord et du

Japon ont su convaincre avec des hausses de cours à deux chiffres pour la plupart. En revanche, les pays émergents n'ont enregistré que de faibles hausses de cours.

Pendant la période sous revue, l'équipe de gestion du fonds a continué de privilégier les entreprises avec de solides modèles économiques, au faible endettement et au pouvoir de fixation des prix supérieur à la moyenne. Ce dernier est devenu un critère de plus en plus important, en particulier dans un contexte de coûts de production en nette hausse. En revanche, les entreprises avec des modèles économiques récents ont été évitées, car l'équipe de gestion du fonds estime qu'elles ne seraient pas rentables dans un avenir proche. La sous-pondération du secteur technologique qui en a résulté a toutefois eu un impact négatif sur la performance relative, tout comme la surpondération du secteur de la santé.

En ce qui concerne la sélection de titres individuels, la contribution à la performance au cours de la période sous revue a également été très fortement marquée par la domination du marché par

quelques grands titres américains. La nette sous-pondération du fabricant de semi-conducteurs d'intelligence artificielle Nvidia et du leader mondial des médias sociaux Meta a eu un impact négatif et n'a pu être compensée que de manière limitée par la surpondération d'Alphabet. D'un autre côté, l'équipe de gestion du fonds a réussi à réaliser une plus-value en investissant seulement temporairement dans Tesla avec des prix d'achat et de vente avantageux. Booking.com a profité de la reprise des voyages dans le monde entier et Schneider Electric a bénéficié d'un fort chiffre d'affaires pour sa technique de bâtiment à économie d'énergie. Les surpondérations du fabricant chinois de chaussures de sport Li Ning et du fabricant suisse de montres de luxe Richemont ont toutefois eu un effet négatif. Dans les deux cas, la faiblesse de la consommation chinoise s'est reflétée.

Pour gérer le risque, des contrats à terme (Futures) sur les indices EURO STOXX 50, NASDAQ 100 et NIKKEI 225 ont été utilisés dans un environnement de marché volatil.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées essentiellement sur les ventes d'actions et de contrats à terme (Futures) ont été les principales sources de produits de cession. En revanche, des moins-values ont été réalisées du côté des devises.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règle-

DWS Global Growth

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	LD	DE0005152441
	TFC	DE000DWS2UD5
	TFD	DE000DWS2UE3
Code valeur	LD	515244
	TFC	DWS2UD
	TFD	DWS2UE
Devise du fonds		EUR
Devise de la classe de parts	LD	EUR
	TFC	EUR
	TFD	EUR
Date de première souscription et de lancement	LD	4 novembre 2005 (depuis le 1 ^{er} janvier 2018, classe de parts LD)
	TFC	3 avril 2018
	TFD	3 avril 2018
Droit d'entrée	LD	5 %
	TFC	Aucun
	TFD	Aucun
Affectation des résultats	LD	Distribution
	TFC	Capitalisation
	TFD	Distribution
Frais forfaitaires	LD	1,45 % par an
	TFC	0,8 % par an
	TFD	0,8 % par an
Montant minimum d'investissement	LD	Aucun
	TFC	Aucun
	TFD	Aucun
Cours de souscription d'origine	LD	50 EUR (majoré du droit d'entrée)
	TFC	100 EUR
	TFD	100 EUR

ment (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE)

2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Rapport annuel

DWS Global Growth

État de l'actif au 30 septembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Technologies de l'information	257 261 488,81	26,80
Biens de consommation durables	133 456 573,09	13,91
Services de communication	117 431 109,80	12,24
Santé	109 291 246,63	11,39
Industrie	94 921 840,19	9,89
Secteur financier	56 901 017,91	5,93
Biens de consommation courante	33 960 962,37	3,54
Énergie	32 746 088,59	3,41
Autre(s)	1 322 148,92	0,14
Total actions :	837 292 476,31	87,25
2. Dérivés	-426 735,43	-0,04
3. Avoirs bancaires	122 862 185,32	12,80
4. Autres éléments d'actif	1 139 202,35	0,12
5. À recevoir au titre d'opérations sur parts	143 087,14	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-1 126 651,53	-0,12
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-217 219,55	-0,02
III. Actif du fonds	959 666 344,61	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Global Growth

État du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						837 292 476,31	87,25
Actions							
Cie Financière Richemont Reg. (CH0210483332)	Unité	40 000	80 000	40 000	CHF 113,3500	4 696 985,39	0,49
Novo-Nordisk (DK0062498333)	Unité	110 000	110 000		DKK 651,2000	9 607 424,99	1,00
ASML Holding (NL0010273215)	Unité	8 000		7 000	EUR 564,3000	4 514 400,00	0,47
Bureau Veritas (FR0006174348)	Unité	320 000			EUR 23,6400	7 564 800,00	0,79
Deutsche Post Reg. (DE000552004)	Unité	200 000	50 000		EUR 38,7350	7 747 000,00	0,81
Heineken (NL0000009165)	Unité	110 000	110 000		EUR 84,0000	9 240 000,00	0,96
Industria de Diseño Textil (ES0148396007)	Unité	170 000	170 000		EUR 35,3000	6 001 000,00	0,63
Infineon Technologies Reg. (DE0006231004)	Unité	60 000	60 000		EUR 31,7450	1 904 700,00	0,20
JCDecaux (FR0000077919)	Unité	200 000	200 000		EUR 16,0700	3 214 000,00	0,33
Koninklijke Ahold Delhaize (NL0011794037)	Unité	275 000			EUR 28,7150	7 896 625,00	0,82
Mercedes-Benz Group (DE0007100000)	Unité	65 000		65 000	EUR 66,0900	4 295 850,00	0,45
PUMA (DE0006969603)	Unité	135 000	70 000		EUR 59,4600	8 027 100,00	0,84
SAP (DE0007164600)	Unité	50 000			EUR 123,5800	6 179 000,00	0,64
Schneider Electric (FR0000121972)	Unité	132 550	23 000		EUR 157,8600	20 924 343,00	2,18
Scout24 (DE000A12DM80)	Unité	80 000	80 000		EUR 65,6200	5 249 600,00	0,55
STMicroelectronics (NL0000226223)	Unité	150 000	50 000		EUR 41,0900	6 163 500,00	0,64
Téléperformance (FR0000051807)	Unité	110 000	88 000		EUR 120,3500	13 238 500,00	1,38
Ubisoft Entertainment (FR0000054470)	Unité	150 000	150 000		EUR 30,3500	4 552 500,00	0,47
AstraZeneca (GB0009895292)	Unité	60 000	60 000	100 000	GBP 112,0200	7 751 355,09	0,81
Pearson (GB0006776081)	Unité	500 000	500 000		GBP 8,7500	5 045 554,15	0,53
Alibaba Group Holding (KYG017191142)	Unité	739 300	700 000	335 700	HKD 85,6000	7 618 254,70	0,79
Anta Sports Products (KYG040111059)	Unité	750 000	750 000		HKD 88,1500	7 958 745,14	0,83
BYD Co. Cl.H (CNE10000296)	Unité	170 500	250 000	79 500	HKD 242,0000	4 967 075,56	0,52
Li Ning Co. (new) (KYG5496K1242)	Unité	1 500 000	900 000		HKD 32,9500	5 949 873,00	0,62
Tencent Holdings (KYG875721634)	Unité	138 600	205 400	202 200	HKD 306,2000	5 108 923,91	0,53
Fanuc (JP3802400006)	Unité	100 000	80 000		JPY 3 893,0000	2 461 353,65	0,26
Sony Group Corp. (JP3435000009)	Unité	40 400			JPY 12 240,0000	3 126 456,55	0,33
Safaricom (KE1000001402)	Unité	5 000 000			KES 14,6500	465 848,38	0,05
Mowi (NO0003054108)	Unité	997 141	997 141		NOK 189,9000	16 824 337,37	1,75
Accenture (IE00B4BNMY34)	Unité	45 000	45 000		USD 300,7700	12 756 503,30	1,33
Adobe (US00724F1012)	Unité	17 000	15 000		USD 504,6700	8 086 135,72	0,84
Advanced Micro Devices (US0079031078)	Unité	45 000	145 000	100 000	USD 102,7600	4 358 341,19	0,45
AGCO Corp. (US0010841023)	Unité	47 000	87 000	40 000	USD 120,8200	5 352 064,09	0,56
Agilent Technologies (US00846U1016)	Unité	70 000	30 000		USD 112,0000	7 389 255,42	0,77
Airbnb (US0090661010)	Unité	60 000	60 000		USD 136,4700	7 717 436,38	0,80
Alphabet Cl.A (US02079K3059)	Unité	401 200	200 000		USD 132,3100	50 030 887,84	5,21
Alphabet Cl.C (US02079K1079)	Unité	200 000	100 000	100 000	USD 133,1300	25 095 193,21	2,61
Amazon.com (US0231351067)	Unité	213 000	193 000	280 000	USD 125,9800	25 290 989,63	2,64
Apple (US0378331005)	Unité	272 160	295 000	360 000	USD 170,6900	43 784 156,83	4,56
Applied Materials (US0382221051)	Unité	40 000	40 000		USD 138,2200	5 210 933,08	0,54
Baker Hughes Cl.A (US05722G1004)	Unité	300 000	300 000		USD 36,5900	10 345 900,09	1,08
Biogen (US09062X1037)	Unité	20 000			USD 257,8300	4 860 131,95	0,51
Biomarin Pharmaceutical (US09061G1013)	Unité	15 860			USD 89,2500	1 334 123,47	0,14
BioNTech ADR (US09075V1026)	Unité	5 000	5 000	10 000	USD 102,0300	480 819,98	0,05
Booking Holdings (US09857L1089)	Unité	7 300	1 500		USD 3 104,8300	21 362 166,82	2,23
Broadcom (US11135F1012)	Unité	9 000	9 000		USD 832,0000	7 057 492,93	0,74
Cencora Inc. (US03073E1055)	Unité	25 000	40 000	50 000	USD 182,8600	4 308 671,07	0,45
Centene (US15135B1017)	Unité	100 000	10 000		USD 69,2600	6 527 803,96	0,68
Charles Schwab (US8085131055)	Unité	200 000	200 000		USD 54,5500	10 282 752,12	1,07
Corning (US2193501051)	Unité	130 000			USD 30,3200	3 714 985,86	0,39
Datadog (US23804L1035)	Unité	63 000	63 000		USD 88,9600	5 282 262,02	0,55
Edwards Lifesciences Corp. (US28176E1082)	Unité	85 000	85 000		USD 69,9600	5 604 712,54	0,58
Eli Lilly and Company (US5324571083)	Unité	39 000	26 000		USD 544,4500	20 012 770,97	2,09
Fidelity National Information Services (US31620M1062)	Unité	70 000	35 000	100 000	USD 55,8200	3 682 752,12	0,38
Fortinet (US34959E1091)	Unité	50 000	50 000		USD 58,6000	2 761 545,71	0,29
GoDaddy Cl. A (US3802371076)	Unité	50 000		50 000	USD 73,8800	3 481 621,11	0,36
Incyte Corp. (US45337C1027)	Unité	15 900			USD 58,6100	878 321,39	0,09
Jones Lang LaSalle (US48020Q1076)	Unité	10 000		10 000	USD 140,2800	1 322 148,92	0,14
Keysight Technologies (US49338L1035)	Unité	40 000	40 000		USD 132,6400	5 000 565,50	0,52
Madrigal Pharmaceuticals (US5588681057)	Unité	6 500	6 500		USD 151,6900	929 297,83	0,10
Meta Platforms (US30303M1027)	Unité	62 000	92 000	68 000	USD 303,9600	17 762 035,82	1,85
Microsoft Corp. (US5949181045)	Unité	192 701	130 000	120 000	USD 313,6400	56 963 941,23	5,94

DWS Global Growth

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Moderna (US60770K1079)	Unité	3 000		3 000	USD 100,2700	283 515,55	0,03
Molina Healthcare (US60855R1005)	Unité	18 200			USD 333,3200	5 717 647,50	0,60
Netflix (US64110L1061)	Unité	7 500	7 500		USD 376,3600	2 660 414,70	0,28
Neurocrine Biosciences (US64125C1099)	Unité	41 650			USD 115,1600	4 520 654,10	0,47
NICE ADR (US6536561086)	Unité	15 000			USD 167,8000	2 372 290,29	0,25
NIKE B (US6541061031)	Unité	40 000			USD 89,6300	3 379 076,34	0,35
NVIDIA Corp. (US67066G1040)	Unité	73 000	86 000	43 000	USD 430,8900	29 646 531,57	3,09
NXP Semiconductors (NL0009538784)	Unité	25 000	25 000		USD 200,5300	4 725 023,56	0,49
Oracle Corp. (US68389X1054)	Unité	60 000	60 000		USD 106,1500	6 002 827,52	0,63
Parker-Hannifin Corp. (US7010941042)	Unité	30 000	25 000	15 000	USD 392,4300	11 096 041,47	1,16
PayPal Holdings (US70450Y1038)	Unité	126 000			USD 58,1800	6 909 217,72	0,72
QUALCOMM (US7475251036)	Unité	45 000		30 000	USD 111,1000	4 712 064,09	0,49
salesforce (US79466L3024)	Unité	25 000		25 000	USD 203,2000	4 787 935,91	0,50
Schlumberger N.Y. Shares (AN8068571086)	Unité	390 000	150 000		USD 60,9400	22 400 188,50	2,33
ServiceNow (US81762P1021)	Unité	7 000			USD 553,5200	3 651 875,59	0,38
SolarEdge Technologies (US83417M1045)	Unité	20 000	40 000	20 000	USD 130,7400	2 464 467,48	0,26
Starbucks Corp. (US8552441094)	Unité	50 000	50 000		USD 91,0800	4 292 177,19	0,45
Synopsys (US8716071076)	Unité	13 000			USD 460,7100	5 644 891,61	0,59
TE Connectivity Reg (CH0102993182)	Unité	30 000			USD 123,8100	3 500 754,01	0,36
Teladoc Health (US87918A1051)	Unité	150 000	30 000		USD 18,5300	2 619 698,40	0,27
The Home Depot (US4370761029)	Unité	17 000		17 000	USD 303,4900	4 862 705,00	0,51
Thermo Fisher Scientific Inc. (US8835561023)	Unité	8 000	8 000		USD 503,0200	3 792 799,25	0,40
TJX Companies (US8725401090)	Unité	105 000			USD 89,5800	8 865 127,24	0,92
T-Mobile US (US8725901040)	Unité	25 000		75 000	USD 139,7000	3 291 705,94	0,34
TransUnion (US89400J1079)	Unité	140 000	110 000		USD 72,2000	9 526 861,45	0,99
Uber Technologies (US90353T1007)	Unité	285 000	285 000		USD 46,1400	12 393 873,70	1,29
Union Pacific Corp. (US9078181081)	Unité	24 000			USD 204,1100	4 617 002,83	0,48
UnitedHealth Group (US91324P1021)	Unité	20 000	20 000		USD 510,1000	9 615 457,12	1,00
Vertex Pharmaceuticals (US92532F1003)	Unité	39 300			USD 352,5000	13 056 786,05	1,36
VISA Cl.A (US92826C8394)	Unité	165 000	80 000		USD 231,6600	36 026 295,95	3,75
VMware Cl. A (US9285634021)	Unité	48 000			USD 166,9800	7 554 231,86	0,79
Zscaler (US98980G1022)	Unité	35 000	10 000		USD 150,9200	4 978 510,84	0,52
Total du portefeuille-titres						837 292 476,31	87,25
Dérivés							
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur indices boursiers (Créances / dettes)						-426 735,43	-0,04
Contrats à terme sur indices boursiers							
NIKKEI 225 (OSE) DEC 23 JPY	Unité	100 000				-426 735,43	-0,04
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés						122 862 185,32	12,80
Avoirs bancaires						122 862 185,32	12,80
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	1 269 836,79			% 100	1 269 836,79	0,13
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	266 189,01			% 100	266 189,01	0,03
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Dollar australien	AUD	1 603,36			% 100	979,54	0,00
Real brésilien	BRL	11 857,47			% 100	2 220,29	0,00
Dollar canadien	CAD	67 648,43			% 100	47 401,07	0,00
Franc suisse	CHF	44 712,71			% 100	46 320,01	0,00
Livre sterling	GBP	116 992,20			% 100	134 923,54	0,01
Dollar de Hong Kong	HKD	391 097,75			% 100	47 081,07	0,00
Roupie indonésienne	IDR	1 236 534,78			% 100	75,41	0,00
Shekel israélien	ILS	531,83			% 100	131,16	0,00
Yen	JPY	124 951 122,00			% 100	790 004,88	0,08
Shilling kényan	KES	203 715 974,35			% 100	1 295 573,48	0,14
Won sud-coréen	KRW	65 783 315,00			% 100	46 098,54	0,00
Peso mexicain	MXN	422 819,83			% 100	22 859,51	0,00
Ringgit malaisien	MYR	67 311,25			% 100	13 521,07	0,00
Peso philippin	PHP	112 864,94			% 100	1 880,11	0,00
Dollar de Singapour	SGD	7 937,38			% 100	5 491,10	0,00
Baht thaïlandais	THB	55 948,91			% 100	1 445,91	0,00
Livre turque	TRY	6 188,87			% 100	212,71	0,00
Dollar taiwanais	TWD	68 369,00			% 100	2 004,37	0,00
Dollar américain	USD	126 118 321,01			% 100	118 867 409,06	12,39
Rand sud-africain	ZAR	10 499,21			% 100	526,69	0,00

DWS Global Growth

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres éléments d'actif						1 139 202,35	0,12
Intérêts à recevoir	EUR	91 724,97		%	100	91 724,97	0,01
Droits à dividende / à distribution	EUR	133 706,82		%	100	133 706,82	0,01
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	910 441,63		%	100	910 441,63	0,09
Autres actifs	EUR	3 328,93		%	100	3 328,93	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts	EUR	143 087,14		%	100	143 087,14	0,01
Autres engagements						-1 126 651,53	-0,12
Engagements découlant des coûts	EUR	-1 125 652,85		%	100	-1 125 652,85	-0,12
Autres engagements divers	EUR	-998,68		%	100	-998,68	0,00
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-217 219,55		%	100	-217 219,55	-0,02
Actif du fonds						959 666 344,61	100,00

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LD	EUR	186,24
Classe TFC	EUR	181,88
Classe TFD	EUR	178,89
Nombre de parts en circulation		
Classe LD	Unité	5 116 263,575
Classe TFC	Unité	37 343,324
Classe TFD	Unité	69,170

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

OSE = Osaka Securities Exchange - Options and Futures

Taux de change (cotation au certain)

au 29 septembre 2023

Dollar australien	AUD	1,636850	= EUR	1
Real brésilien	BRL	5,340500	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,427150	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,965300	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,455900	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,867100	= EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	8,306900	= EUR	1
Roupie indonésienne	IDR	16 397,755000	= EUR	1
Shekel israélien	ILS	4,054850	= EUR	1
Yen	JPY	158,165000	= EUR	1
Shilling kényan	KES	157,240000	= EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 427,015000	= EUR	1
Peso mexicain	MXN	18,496450	= EUR	1
Ringgit malaisien	MYR	4,978250	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,254950	= EUR	1
Peso philippin	PHP	60,031000	= EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,445500	= EUR	1
Baht thaïlandais	THB	38,694700	= EUR	1
Livre turque	TRY	29,095300	= EUR	1
Dollar taiwanais	TWD	34,110050	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,061000	= EUR	1
Rand sud-africain	ZAR	19,934400	= EUR	1

Notes

3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS Global Growth

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse			
Actions			
Nestlé Reg. (CH0038863350)	Unité	241 600	241 600
Novo-Nordisk B (DK0060534915)	Unité	55 000	55 000
adidas Reg. (DE000A1EWWW0)	Unité		55 000
AXA (FR0000120628)	Unité	140 000	140 000
Capgemini (FR0000125338)	Unité	50 000	50 000
EssilorLuxottica (FR0000121667)	Unité		55 000
ING Groep (NL0011821202)	Unité	620 000	620 000
Koninklijke Philips (NL0000009538)	Unité	261 165	546 844
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (C.R.) (FR0000121014)	Unité		9 000
China Merchants Bank Co. Cl.H (CNE1000002M1)	Unité	650 000	650 000
JD.com Cl.A (KYG8208B1014)	Unité	150 000	156 447
Meituan (KYG596691041)	Unité	13 540	13 540
Telefonaktiebolaget L.M. Ericsson B (Free) (SE0000108656)	Unité		660 000
Arista Networks (US0404131064)	Unité		20 000
Bill Holdings (US0900431000)	Unité	15 000	75 000
Citrix Systems (US1773761002)	Unité		22 000
Dynatrace (US2681501092)	Unité		120 000
Estée Lauder Companies, The Cl.A (US5184391044)	Unité	25 000	25 000
JPMorgan Chase & Co. (US46625H1005)	Unité		62 000
Lowe's Companies (US5486611073)	Unité		22 000
Medtronic (IE00BTNY115)	Unité		105 000
Tesla (US88160R1014)	Unité	138 000	138 000
Walt Disney Co. (US2546871060)	Unité	106 000	106 000

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

	Montants en milliers
Contrats à terme	
Contrats à terme sur indices boursiers	
Contrats achetés : (Sous-jacents : DAX 40 (indice de performance), Euro STOXX 50 Price Euro, Nasdaq 100 Index, Nikkei 225, S&P 500 Index)	EUR 1 488 131
Contrats de change à terme	
Achat de devises à terme EUR/USD	EUR 38 623
Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)	
	Montants en milliers
à durée indéterminée	EUR 68 388

Catégorie : Schneider Electric (FR0000121972), VISA Cl.A (US92826C8394)

DWS Global Growth

Classe de parts LD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	894 236,06
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	7 001 751,51
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	7 155 496,78
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	25 434,63
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	25 434,63
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-134 135,34
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 192 289,14
7. Autres revenus	EUR	110 911,51
Total des revenus	EUR	13 861 406,01

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-137 945,48
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-6 093,23
2. Commission de gestion	EUR	-12 894 866,11
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-12 894 866,11
3. Autres dépenses	EUR	-20 830,62
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-7 725,19
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-13 105,43
Total des dépenses	EUR	-13 053 642,21

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **807 763,80**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	133 460 931,00
2. Moins-values réalisées	EUR	-133 825 414,02

Résultat des opérations de vente **EUR** **-364 483,02**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **443 280,78**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	66 281 186,00
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	36 692 051,30

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **102 973 237,30**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **103 416 518,08**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 741 520 513,29

1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-232 010,60
2. Encaissement (net)	EUR	103 546 810,84
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	210 084 526,36
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-106 537 715,52
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	4 609 971,44
4. Résultat de l'exercice	EUR	103 416 518,08
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	66 281 186,00
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	36 692 051,30

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 952 861 803,05

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

Total **Par part**

I. Montant disponible à distribuer

1. Report de l'exercice précédent	EUR	126 191 493,26	24,66
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	443 280,78	0,09
3. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00

II. Montant non distribué

1. Réinvesti	EUR	0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR	-125 867 334,50	-24,60

III. Total des sommes à distribuer **EUR** **767 439,54** **0,15**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	952 861 803,05	186,24
2022	741 520 513,29	164,43
2021	806 466 745,07	185,97
2020	603 365 475,32	151,69

DWS Global Growth

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	6 357,43
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	49 773,84
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	50 830,09
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	180,76
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	180,76
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-953,58
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-8 475,65
7. Autres revenus	EUR	789,43
Total des revenus	EUR	98 502,32

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-978,78
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-43,28
2. Commission de gestion	EUR	-50 536,89
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-50 536,89
3. Autres dépenses	EUR	-147,77
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-54,81
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-92,96
Total des dépenses	EUR	-51 663,44

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **46 838,88**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	948 065,94
2. Moins-values réalisées	EUR	-949 384,71

Résultat des opérations de vente **EUR** **-1 318,77**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **45 520,11**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	384 328,61
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	176 903,34

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **561 231,95**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **606 752,06**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 4 551 214,97

1. Encaissement (net)	EUR	1 571 669,52
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	8 485 133,26
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-6 913 463,74
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	62 531,51
3. Résultat de l'exercice	EUR	606 752,06
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	384 328,61
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	176 903,34

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 6 792 168,06

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 45 520,11	1,22
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 45 520,11	1,22

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	6 792 168,06	181,88
2022	4 551 214,97	159,50
2021	2 403 927,18	179,18
2020	136 058,58	145,14

DWS Global Growth

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	11,58
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	90,63
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	92,64
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	0,05
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	0,05
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-1,74
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-15,45
7. Autres revenus	EUR	1,43
Total des revenus	EUR	179,14

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-1,73
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-0,08
2. Commission de gestion	EUR	-92,24
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-92,24
3. Autres dépenses	EUR	-0,15
dont :		
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,15
Total des dépenses	EUR	-94,12

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	85,02
--	------------	--------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 727,65
2. Moins-values réalisées	EUR	-1 730,90

Résultat des opérations de vente	EUR	-3,25
---	------------	--------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	81,77
---	------------	--------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	971,92
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	638,77

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	1 610,69
--	------------	-----------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	1 692,46
--	------------	-----------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	16 985,75
1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-24,37
2. Encaissement (net)	EUR	-6 141,43
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	1,81
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-6 143,24
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-138,91
4. Résultat de l'exercice	EUR	1 692,46
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	971,92
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	638,77
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	12 373,50

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 1 630,90	23,58
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 81,77	1,18
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR 0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR -1 628,28	-23,54
III. Total des sommes à distribuer	EUR 84,39	1,22

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	12 373,50	178,89
2022	16 985,75	157,19
2021	11 137,90	176,62
2020	3 011,56	143,41

DWS Global Growth

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

75 758 858,31 EUR

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

MSCI Developed World Growth Index (NET) en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché

Pourcentage minimal du risque potentiel %	86,132
Pourcentage maximal du risque potentiel %	118,096
Pourcentage moyen du risque potentiel %	96,625

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'approche complexe dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,2, sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

L'exposition issue des prêts de titres :

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
VISA C.I.A	Unité	135 000	29 476 060,32	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			29 476 060,32	29 476 060,32

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres :

30 953 873,86 EUR

dont :		
Obligations	EUR	14 029 908,78
Actions	EUR	16 923 965,08

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe LD : 186,24 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 181,88 EUR
Valeur liquidative classe TFD : 178,89 EUR

Nombre de parts en circulation classe LD :	5 116 263,575
Nombre de parts en circulation classe TFC :	37 343,324
Nombre de parts en circulation classe TFD :	69,170

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion de capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS Global Growth

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

classe LD 1,45 % par an classe TFC 0,80 % par an classe TFD 0,80 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe LD 0,001 % classe TFC 0,001 %

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe LD 1,45 % par an classe TFC 0,80 % par an classe TFD 0,80 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe LD 0,15 % par an classe TFC 0,15 % par an classe TFD 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe LD 0,05 % par an classe TFC 0,05 % par an classe TFD 0,05 % par an

max. attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS Global Growth aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

classe LD plus de 10 % classe TFC moins de 10 % classe TFD moins de 10 %

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 436 759,89 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

DWS Global Growth

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société. Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable. La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction. La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel.

En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle. La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG. La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe. L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS Global Growth

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne. Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	482	
Rémunération globale	101 532 202	EUR
Rémunération fixe	63 520 827	EUR
Rémunération variable	38 011 375	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	5 846 404	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques	7 866 362	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 336 711	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Global Growth

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	29 476 060,32	-	-
en % de l'actif du fonds	3,07	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	29 476 060,32		
État du siège	Irlande		
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Global Growth

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	29 476 060,32	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	14 029 908,78	-	-
Actions	16 923 965,08	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS Global Growth

Devise(s) :	6. Devise(s) des garanties reçues		
	JPY ; CHF ; CAD ; EUR ; NZD	-	-

	7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
	Moins d'1 jour	-	-
	Entre 1 jour et 1 semaine	-	-
	Entre 1 semaine et 1 mois	-	-
	Entre 1 et 3 mois	-	-
	Entre 3 mois et 1 an	-	-
	Plus d'1 an	-	-
	à durée indéterminée	30 953 873,86	-

	8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *		
	Part des revenus du fonds		
	absolu	17 455,28	-
	en % des revenus bruts	70,00	-
Part des coûts du fonds	-	-	

	Part des revenus de la société de gestion		
	absolu	7 603,67	-
	en % des revenus bruts	30,00	-
	Part des coûts de la société de gestion	-	-

	Part des revenus de tiers		
	absolu	-	-
	en % des revenus bruts	-	-
	Part des coûts de tiers	-	-

	9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
	absolu	-	

	10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés	
	Total	29 476 060,32
Part	3,52	

	11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
	1. Nom	Inpex Corp.	
Volume des garanties reçues (absolu)	2 800 178,53		
	2. Nom		
	Volume des garanties reçues (absolu)	Otsuka Holdings Company Ltd.	2 800 095,53

DWS Global Growth

3. Nom	Rogers Communications Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 800 090,19		
4. Nom	Seven & I Holdings Co. Ltd.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 800 039,66		
5. Nom	French Republic		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 783 572,00		
6. Nom	European Financial Stability Facility (EFSF)		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 783 127,36		
7. Nom	Ireland, Republic		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 775 353,80		
8. Nom	Bridgestone Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 404 577,82		
9. Nom	Infratil Ltd.		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 881 406,73		
10. Nom	Deutschland, Bundesrepublik		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 665 281,76		
12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Part			-
13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)			
Comptes / dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs / dépôts	-		-
Autres comptes / dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS Global Growth

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	30 953 873,86		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Global Growth

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300B3YQMM52LBTK94

ISIN : DE0005152441

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 18,4 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de l'évaluation des États, en appliquant une stratégie d'exclusion qui tient compte des critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) Freedom House pour les États identifiés comme « non libres »
- (4) Secteurs controversés pour les entreprises dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini
- (5) Armes controversées.

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

La société n'avait pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Il convient également de noter que ce chapitre contient des informations plus détaillées sur les critères d'exclusion des indicateurs de durabilité. Ces informations doivent être lues en relation avec la présentation suivante de la performance des indicateurs de durabilité.

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation du risque climatique et de transition	Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur est exposé aux risques climatiques et de transition	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
Évaluation de la norme	Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
Statut Freedom House	Indicateur de la liberté politique et civile d'un État	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés	Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »	Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la durabilité	Méthodologie servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »), sert d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables	18,40 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,04 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 septembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations disponibles dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur la publication d'informations. Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui avaient des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille. La société a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de l'évaluation de la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation de la durabilité a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur la publication d'informations, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, pour les emprunts avec affectation de produits qui ont été considérés comme durables, une imputation a été effectuée pour la valeur totale de l'emprunt.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact significatif (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de l'évaluation de durabilité de DWS et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies avait affecté de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, l'évaluation de durabilité DWS a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité, la société a en outre évalué, sur la base de l'évaluation des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont la note normative la plus basse était F n'étaient pas considérées comme durables et étaient exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) et
- Implication dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit en appliquant la méthodologie d'évaluation ESG relative à l'exclusion des placements du fonds qui satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales promues, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Global Growth

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Microsoft Corp.	J - Information et communication	5,7 %	États-Unis
Apple	C - Industrie manufacturière	5,6 %	États-Unis
Amazon.com	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,9 %	États-Unis
Alphabet Cl.A	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,8 %	États-Unis
VISA Cl.A	K - Activités financières et d'assurance	3,6 %	États-Unis
Alphabet Cl.C	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,4 %	États-Unis
Schneider Electric	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,1 %	France
Booking Holdings	N - Activités de services administratifs et de soutien	1,7 %	États-Unis
Schlumberger N.Y. Shares	B - Industries extractives	1,6 %	États-Unis
Eli Lilly and Company	C - Industrie manufacturière	1,5 %	États-Unis
Vertex Pharmaceuticals	C - Industrie manufacturière	1,4 %	États-Unis
NVIDIA Corp.	C - Industrie manufacturière	1,3 %	États-Unis
Adobe	J - Information et communication	1,3 %	États-Unis
Meta Platforms	J - Information et communication	1,2 %	États-Unis
PayPal Holdings	K - Activités financières et d'assurance	1,0 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

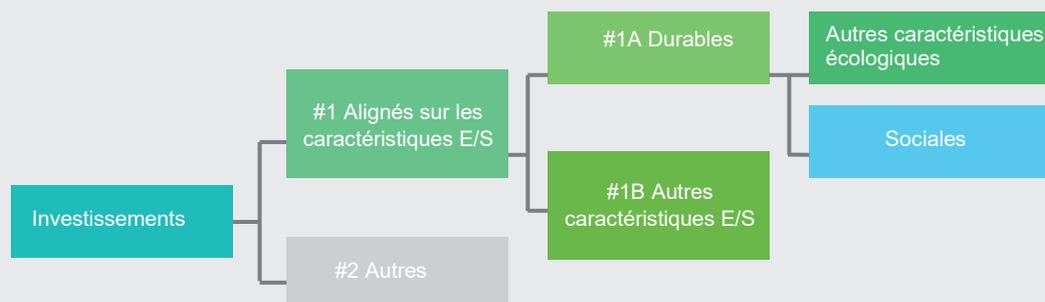
La part des investissements liés au développement durable s'élevait à 87,56 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 87,56 % de sa valeur dans des actifs conformes aux normes ESG définies par la société (#1 Axé sur les caractéristiques environnementales et sociales). 18,4 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables (#1A Investissements durables).

12,44 % de la valeur du fonds a été investie dans des actifs pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres investissements). Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 40 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions. Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Global Growth

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
A	Agriculture, sylviculture et pêche	1,8 %
B	Industries extractives	2,3 %
C	Industrie manufacturière	26,0 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5,9 %
H	Transports et entreposage	1,3 %
I	Hôtellerie/restauration	0,4 %
J	Information et communication	17,8 %
K	Activités financières et d'assurance	6,5 %
L	Activités immobilières	0,1 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19,4 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
N	Activités de services administratifs et de soutien	2,2 %
Q	Santé humaine et action sociale	1,5 %
R	Art, divertissement et loisirs	0,5 %
NA	Autres	14,1 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		8,0 %

Situation au : 29 septembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été conformes à un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

La société n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent les dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif.

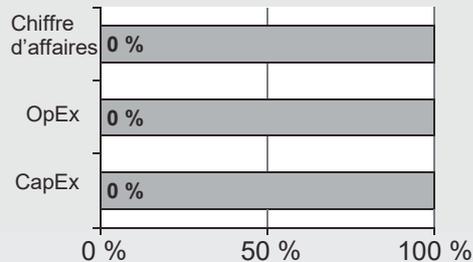
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille.
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



Conformes à la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Conformes à la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Conformes à la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Conformes à la taxinomie	0,00 %
Non conformes à la taxinomie	100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



Conformes à la taxinomie	0,00 %
Conformes à la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Conformes à la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Conformes à la taxinomie	0,00 %
Non conformes à la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Il n'y avait pas de pourcentage d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités facilitatrices.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, qui n'étaient pas conformes à la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 18,4 % de la valeur du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 18,4 % de la valeur du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

La rubrique #2 Autres investissements comprenait des actifs représentant 12,44 % de la valeur du fonds pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible.

Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 40 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.

Ces autres investissements pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection écologique ou sociale minimale n'a pas été prise en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie d'actions. Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds. Pour plus de détails sur la politique de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire.

La méthodologie d'évaluation ESG était basée sur la base de données ESG, qui utilisait les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

La base de données ESG a identifié des notes allant de « A » à « F » au sein des différentes approches d'évaluation. Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles (A à F), « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse. La base de données ESG a également fourni des critères d'exclusion (exclusions complètes ou exclusions basées sur des seuils de chiffre d'affaires) sur la base d'autres approches d'évaluation.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si un émetteur avait une évaluation dans une approche d'évaluation qui n'était pas considérée comme appropriée dans cette approche d'évaluation, les actifs des émetteurs ne pouvaient pas être acquis, même s'ils avaient une évaluation qui serait appropriée dans une autre approche d'évaluation.

La base de données ESG a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes ESG en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

• Évaluation du risque climatique et de transition

L'évaluation des risques climatiques et de transition a permis d'évaluer le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation du risque climatique et de transition ont été exclus.

• Évaluation de la norme

L'évaluation de la norme a permis d'évaluer les entreprises, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail et des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises qui avaient une évaluation de F dans l'approche d'évaluation de la norme ont été exclues.

• Statut Freedom House

Freedom House était une organisation internationale non gouvernementale qui classait les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

• Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés

Ont été exclues les entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »).

Les entreprises ont été exclues de l'investissement en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés. Pour le fonds, il était expressément prévu d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires était généré comme suit :

- à plus de 10 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie de l'armement,
- à plus de 5 % de la production et/ou de la distribution d'armes de poing ou de munitions civiles,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits du tabac,
- à plus de 25 % de l'extraction de charbon et de la production d'énergie à base de charbon,
- à plus de 5 % de l'extraction des sables bitumineux.

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues. Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par un gouvernement pour faire face aux défis énergétiques, la société peut décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises ou régions géographiques.

• **Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »**

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium ont été exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont pu être pris en compte pour les exclusions.

• **Évaluation des obligations avec utilisation du produit**

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation des produits étaient remplies. La première étape a consisté à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG a été examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissaient pas de tels critères ont été exclus.

Les émetteurs ont été exclus sur la base des critères suivants :

- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House
- les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F »),
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

Les parts d'investissement ont été évaluées en tenant compte des investissements au sein des fonds cibles selon l'évaluation des risques climatiques et de transition, l'évaluation de la norme, le statut Freedom House ainsi que selon l'évaluation d'exclusion des « armes controversées » (à l'exception des armes nucléaires, des armes à l'uranium appauvri et des munitions à l'uranium).

Les méthodes d'évaluation des parts d'investissement étaient basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les fonds cibles pouvaient être investis dans des actifs qui n'étaient pas conformes aux normes ESG définies pour les émetteurs.

Évaluation de la durabilité conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur les obligations de publication d'informations

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

Éléments d'actifs non évalués au niveau ESG

Tous les investissements du fonds n'ont pas été évalués par la méthodologie d'évaluation ESG. C'était notamment le cas des actifs suivants :

Les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'éléments d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG et n'étaient pas exclus selon les approches d'évaluation ESG décrites ci-dessus.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gouvernance a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme, qui est présentée dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'avait été défini comme valeur de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Frankfurt / Main, le 12 janvier 2024

DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main
La direction

KPMG a émis une observation sans réserve sur le rapport annuel complet conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch). Cette observation particulière se traduit comme suit :

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS Global Growth comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 30 septembre 2023, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 12 janvier 2024

KPMG AG
Société d'expertise comptable

Kuppler	Steinbrenner
Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
452,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Oy-Mittelberg

Holger Naumann (depuis le 1^{er} juillet 2023)
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Prof. Christian Strenger (jusqu'au 29 mai 2023)
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Membre du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler
Frankfurt / Main

Direction

Manfred Bauer
Porte-parole de la direction

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Matthias Liermann

Porte-parole de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Gero Schomann (depuis le 4 avril 2023)

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Vincenzo Vedda (depuis le 17 février 2023)

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH,
Frankfurt / Main

Dirk Görgen (jusqu'au 31 décembre 2022)

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
2 928,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 octobre 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com